



PRÉFET DES HAUTES- ALPES

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CORONAVIRUS

Gap, le 16/03/2020

Mise en place de numéros d'appel afin de s'informer

Alors que les mesures de distanciation sociale pour freiner la progression de l'épidémie du coronavirus se complètent au fil des jours, de nombreuses interrogations des citoyens remontent auprès des services de l'État.

Afin que chaque questionnement puisse trouver une réponse équilibrée entre la nécessité sanitaire et les autres enjeux essentiels à la vie quotidienne, Martine CLAVEL, préfète des Hautes-Alpes a **activé un centre opérationnel départemental (COD)** ce lundi.

Il regroupe les services de l'État recentrés sur la gestion de la crise, organisés en cellules thématiques permettant une vision globale de l'événement :

- Santé et secours
- Activité économique
- Ordre public
- Police administrative
- Communication

Ce travail partenarial permet ainsi de faire connaître et mettre en œuvre les mesures prises dans l'urgence face à une situation à l'évolution rapide.

La volonté est double : appliquer les mesures sanitaires et gouvernementales, mais également accompagner au mieux l'ensemble des citoyens dans cette période exceptionnelle.

Afin de vous informer, plusieurs dispositifs ont été déployés dans les Hautes-Alpes :

Grand public

0 806 000 605

pref-covid19@hautes-alpes.gouv.fr

Information aux collectivités

04 92 40 49 98

pref-covid19-mairie@hautes-alpes.gouv.fr

Entreprises et salariés

0 806 000 126

pref-covid19-entreprise@hautes-alpes.gouv.fr

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 18 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes

1 / 2

28, rue Saint-Arey
05 011 GAP Cedex

Le portail internet des services de l'État dans le département des Hautes-Alpes sera actualisé régulièrement, afin d'y publier les réponses à l'ensemble des questions les plus courantes :

<http://www.hautes-alpes.gouv.fr>

Quelques conseils et consignes :

- **Mesures barrières**

Il est important de rappeler que l'ensemble des mesures restrictives visent à limiter la propagation du virus au sein de la population, en **réduisant à leur maximum les interactions sociales rapprochées**.

Quand celles-ci sont inévitables, mais aussi de manière générale, **les mesures barrières sont à respecter scrupuleusement** : éviter les poignées de main, tousser dans son coude, utiliser des mouchoirs à usage unique, se laver régulièrement les mains avec de l'eau et du savon (ou à défaut avec une solution hydroalcoolique). Il est important de conserver une distance d'environ un mètre avec une autre personne.

L'objectif est d'éviter de se rassembler, il faut donc **limiter les réunions même amicales et familiales** surtout avec des personnes à risques (malades, âgées, enceintes...).

L'usage du masque chirurgical, dont le port ne peut excéder 4h, n'est utile que dans le cas où l'on est malade et en présence de tiers.

- **Fermeture des commerces non essentiels**

L'accès aux commerces encore ouverts (liste sur [Légifrance JORF n°0065 du 16 mars 2020*](#)) doit se faire en respectant les mesures barrières et notamment la distance d'un mètre avec une autre personne. Il est préférable d'éviter les heures d'affluence.

Les usines fonctionnant parfaitement, tout comme les circuits de distribution, **il n'y a pas lieu de surconsommer des produits de première nécessité** au risque de provoquer une pénurie à court terme.

Rappel :

Si vous présentez des signes d'infections respiratoires (fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés respiratoires) il faut contacter votre médecin traitant, **le 15 est réservé aux cas les plus graves**. Seuls ces cas seront testés, pour ne pas saturer la filière de dépistage. En cas de symptômes non graves, restez confiné chez vous et évitez tous contacts avec des tiers.

> Pour toutes les autres questions, les numéros d'appels ci-dessus sont à votre écoute.

> Pour toutes questions non médicales sur le coronavirus, une plateforme téléphonique nationale et gratuite est également mise en place : le 0 800 130 000.

> Un site internet recense également toutes les informations utiles : www.gouvernement.fr/info-coronavirus

*https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=92C9C7D05D198B4F555F666A4A3443A2.tplgfr32s_3?cidTexte=JORFTEXT000041723302&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idIO=JORFCONT000041723291

Bureau de la communication et de la représentation de l'État

04 92 40 18 10

pref-communication@hautes-alpes.gouv.fr

Préfecture des Hautes-Alpes